Organisateurs

Mairie de Moncourt Fromonville

La course

Elle se déroulera le Dimanche 18 Mai 2025 à Moncourt-Fromonville (77). Son départ et son arrivée s'effectueront derrière la mairie au parc du château de Moncourt.

En solo ou en équipe, la course à obstacles LA DELIRE RUN se réalisera sur 2 parcours : un de 6 km ou un de 12 km, parsemés respectivement de 15 & 30 obstacles, fabriqués pour certains par des professionnels spécialisés, naturels pour les autres, tel que passages dans l'eau et dans la boue ! Praticable à partir de 12 ans, non chronométrée, pas de classement non plus !

Dépassement de soi, défi, solidarité, fun et bonne ambiance sont les maîtres mots qui caractérisent cette nouvelle course à Obstacles : La Délire Run ! Vous serez seul juge et décideur d'éviter ou d'affronter les obstacles selon vos capacités, chaque obstacle aura la possibilité d'être contourné sur le côté sans avoir à le franchir.

Conditions de Participation

Pour valider votre inscription, vous devez :

- Être à jour dans vos vaccins
- Reconnaître être apte à participer à une course à obstacles type parcours du combattant
- Attester sur l'honneur être apte à nager sur 25m
- Accepter le présent règlement par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique, et ce, sans aucune réserve.
- Pour les mineurs : avoir 12 ans minimum le jour de votre participation à la course, avoir fourni une autorisation-parentale et être accompagné d'un responsable « adulte » tout au long du parcours. (Nom de la personne responsable devant figurer sur la décharge si celle-ci est autre que l'un des 2 parents)

Inscription

- Les inscriptions sont ouvertes à partir de 12 ans.
- Les tarifs d'inscription sont accessibles sur la plate-forme d'inscription. Les prix sont clairement affichés sur la plateforme d'inscription en ligne. L'inscription comprend la participation à l'épreuve et un bracelet indiquant le parcours 6 ou 12km.
- Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni échangeable, ni réutilisable.
- Le fait de toute personne de céder à titre gracieux ou onéreux son « bracelet » engagerait sa responsabilité et celle du remplaçant. Une procédure existe et doit être respectée.
- Les inscriptions se font en ligne sur le site https://delire-run.adeorun.com (ou sur place le jour J, selon disponibilités de la jauge)
- Le système d'inscription peut vous établir une facture reprenant les frais engagés.

- Le T-shirt DELIRE RUN MONCOURT FROMONVILLE est disponible sous forme d'option au tarif de 10 euros lors de votre inscription. Il sera possible de l'acheter sur place (au retrait des bracelets) au tarif de 10 euros (sous réserve de disponibilité des tailles et des stocks).

Conditions de Participation

Votre participation à l'événement LA DELIRE RUN implique votre acceptation express et sans réserve du présent règlement. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles (risque de blessures ou fractures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaque, LISTE NON LIMITATIVE…). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

- Les vérifications d'inscriptions au retrait de votre bracelet seront faites sur présentation de votre pièce d'identité + justificatif de paiement
- Toute personne ne possédant pas de bracelet DELIRE RUN ne pourra en aucun cas participer à la course (celui-ci fera office de « laisser passer »)
- Vous êtes mineur et avez 12 ans ou +, vous ne pourrez effectuer la course que si vous avez fourni votre autorisation parentale en ligne et si vous êtes accompagné d'un des 2 parents ou d'un responsable, « adulte » (dont le nom est mentionné sur l'autorisation parentale) tout au long de votre parcours.
- L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dégradation de bien ou matériel en votre possession le jour de votre participation à l'épreuve

Chaque participant accepte le présent règlement sans réserves, par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique.

Sanctions

Lors de l'épreuve, les membres de l'organisation se donnent les droits de vous exclure du parcours si vous adoptez un comportement allant à l'encontre du règlement ou risquant de mettre en danger votre personne ou celle d'autrui, tel que :

- **Le non-respect du règlement**
- **Un comportement dangereux et agressif**
- **Le non-respect du parcours, de ses obstacles et de leur franchissement** (Le franchissement des obstacles n'est en aucun cas obligatoire, leur contournement est possible et ne sera pas sanctionné)
- **Prendre le sens inverse de la course**
- **Ne pas respecter l'environnement** (abandon de déchets, papiers, plastiques, etc.)
- **Ne pas posséder le bracelet de participant**

<u>Retrait des bracelets participants :</u>

Votre bracelet vous sera remis le jour J sur place.

Lors de ce retrait : présentation de votre pièce d'identité et justificatif de paiement. Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, la remise de votre bracelet vous sera refusée, et toute personne ne possédant pas de bracelet ne pourra en aucun cas participer à l'épreuve. Les échanges et reventes de bracelets sont interdits.

Tenue vestimentaire

Prévoyez de porter des vêtements robustes et sans valeur, mais aussi dans lesquels vous vous sentirez à l'aise pour franchir les obstacles. Nous préconisons également de porter des gants. Prévoyez des vêtements de rechange afin d'être au sec pour pouvoir profiter agréablement d'un moment sur le village.

Un déguisement sera fort apprécié alors ne vous privez surtout pas ! Laissez parler votre côté foufou ! Néanmoins, pour une question de sécurité, choisissez le bien ! il ne devra pas être gênant lors du franchissement des obstacles, ni même présenter un risque d'accident pour vous ou pour les autres participants, notamment les vêtements qui absorbent l'eau !

Il est interdit de porter des déguisements tels que :

- Assimilés uniformes
- Assimilés religieux
- Cape
- Signes religieux
- Accessoires
- Armes factices

Au grand risque de les abîmer, de les perdre ou même d'être gêné par eux lors des passages de vos obstacles, ne portez pas de bijoux !

Environnement

Pour le respect de la nature et des lieux qui vous accueille, il est formellement interdit de jeter et d'abandonner vos déchets (nourritures, emballages, plastiques, papiers, etc.) sur votre parcours. Des poubelles seront mises à votre disposition et devront impérativement être utilisées à cet effet.

Adopter une attitude responsable, n'hésitez pas à ramasser les déchets trouvés sur votre chemin !

Ravitaillement

Vous serez seul juge de vos besoins nécessaires vous permettant d'être autonome pour l'épreuve.

Village/Restauration

Un village départ/arrivée vous accueillera, proposant un espace Buvette & Restauration. Vous aurez le plaisir de vous y retrouver après votre épreuve pour un moment de débriefing ou vous pourrez raconter vos exploits !

Sécurité

Des contrôleurs seront présents à chaque obstacle. Ces derniers seront équipés d'une liste de numéros à appeler en cas d'urgence. Les services de secours (SDIS) et de Gendarmerie seront avertis de l'événement.

Les organisateurs se donnent le droit de vous faire stopper la course et de vous faire évacuer si l'avis médical vous juge inapte à continuer l'épreuve. Dès lors où l'appel à un médecin est nécessaire, vous vous soumettez, de fait, à son autorité et vous engagez à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité et dans votre intérêt, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.

Assurance et Annulation

Le remboursement en cas d'annulation de la part du coureur, ne sera pas possible, quel qu'en soit la raison.

Conformément à la législation en rigueur, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Il vous incombe également de vous assurer personnellement.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux dus à un mauvais état de santé et en cas de non-respect du règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

Vol/dommage matériel

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris ou perte de vos biens personnels pendant la course. Il vous incombe en conséquence, si vous estimez nécessaire de souscrire à une assurance.

Annulation venant des organisateurs

Les organisateurs pourront annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (requête de l'autorité administrative, intempéries, décision politique, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants, etc. liste non exhaustive).

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques. Dans ce cas, la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Modification des horaires de départ

Le nombre des vagues a été basé sur un maximum de 1200 participants. En fonction du nombre réel et définitif d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de les déplacer et, le cas échéant, d'en supprimer certaines si leur nombre de participants est trop minime. Dans ce cas, d'autres horaires de départ vous seront proposés.

Droit à l'image

Par votre participation à l'épreuve, vous autorisez les organisateurs ou leurs ayants droits, à utiliser ou faire utiliser votre image (photo, vidéo, voix) et votre prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier et par tous les moyens existant ou non

existant à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droit d’auteur par les dispositions législatives ou réglementaires.